

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAC 624 Subvention (1.000 euros) à l'association L'impossible (19e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association L'impossible (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 18 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 19e arrondissement, à l'association L'impossible, 181 avenue Jean Jaurès à Paris 19e. 13506 ; 2016_06697.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 1.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO